



ACV : Un nouveau bassin d'emploi sur Angers ?

C'est ce que l'on pourrait comprendre après la présentation qui a été faite lors du CSE du 20 juillet. S'inspirant d'ICV, il est prévu un aménagement du site avec 150 personnes par niveau, 18 salles de réunion supplémentaires et 300 postes de travail supplémentaires.

À la question de l'accueil éventuel des personnels nantais, la direction nous précise que cela ne sera pas le cas : il s'agit plutôt de prévoir un élargissement des métiers sur le site d'ANGERS...

De plus, au cours du troisième trimestre 2023, sera mis en place un Centre d'Expertise Actuariat sur ANGERS. 6 postes seront créés. L'objectif est d'étoffer l'écosystème angevin avec de nouvelles expertises. L'équipe de ce Centre interviendrait auprès de la Direction Technique & Innovation et de la Direction des Risques Groupe.

Si cela vous intéresse ne ratez pas les fiches de poste !

Ce qu'en pense l'UNSA : pour rappel, le site d'ICV reste limité (selon la loi et les normes de sécurité) pour accueillir du personnel. Elargir le bassin d'emploi sur le site d'ANGERS nous paraît une bonne idée notamment pour les personnels qui souhaitent vivre en PROVINCE.

L'UNSA espère et revendique que la diversité de l'offre de postes permettra de rendre possible les passerelles entre métiers comme le demandent depuis longtemps les salariés.



LBPA

Mieux servir nos clients C'est à cela que va servir, (suite à la création de CNP Holding), le rapprochement physique avec CNP Assurances et l'arrivée de 180 personnes dans les bâtiments actuels d'ICV au R5 et au R6. Pour mémoire quelques chiffres :

Chiffres clés en 2022

Activité, 2022



Performance opérationnelle, 2022

Répartition du chiffre d'affaires, 2022



Performance financière, 2022 (% vs 2021)

Nombre de clients, 2022



Contribution au PNB de LBP, 2020-2022

Ce qu'en pense L'UNSA : nous sommes ravis d'accueillir nos nouveaux collègues. Pour certains d'entre nous, cela sera peut-être l'occasion d'apprendre des nouveaux métiers. L'UNSA sera vigilante et suivra avec beaucoup d'attention les formations et les passerelles qui seront mises en place pour ces transformations.



EPSENS : une sortie qui fait sens ?

CNP Assurances va se retirer totalement du capital d'EPSENS.

Cette décision peut surprendre à 2 égards :

Le PERCO dont bénéficie les salariés de CNP Assurances a été transformé en PERECO en fin d'année 2022 ; EPSENS en a conservé la gestion. Ce nouvel outil « universel » de préparation à la retraite draine des flux d'épargne bien au-delà de la simple épargne salariale.

Domage de ne pas avoir fait le choix de transformer notre « article 83 » en PERO (équivalent assurantiel du PERECO) pour capter ces flux et privilégier notre filiale ARIAL CNP ASSURANCES plutôt qu'EPSENS dont nous nous désengageons ...

Le FRPS CNP Retraite semble avoir des velléités de développement sur le marché de la clientèle entreprise (normalement dévolu à ARIAL CNP ASSURANCES ...) : il est question de créer une offre de produit retraite unique, couplant épargne retraite et épargne salariale.

EPSENS, jusqu'ici liée capitalistiquement à CNP Assurances, aurait pu en toute logique constituer la brique épargne salariale du PER Unique.

Ce qu'en pense l'UNSA : la sortie du capital d'EPSENS prive CNP Assurances d'une structure dans laquelle elle était partie prenante pour développer de nouvelles offres de type PER Unique.

Plus largement, c'est la stratégie de développement de l'épargne retraite entreprise qui interroge avec d'un côté le FRPS ARIAL CNP Assurances allié à NATIXIS INTEREPARGNE et de l'autre le FRPS CNP Retraite qui semble vouloir sa part du gâteau : une clarification serait la bienvenue.

Nous contacter



Brigitte
06 32 55 24 35



Sophie
06 71 25 40 10



Aurélie
06 32 00 83 00



Victor
06 48 69 07 54



Mélina
06 32 55 24 35



Paulo
06 08 40 90 91



Sébastien
06 73 59 41 80

Vous souhaitez recevoir directement nos publications, écrivez-nous à : unsynparis@cnp.fr
Retrouver notre vidéo dernière UNSA CNP ici -> https://youtu.be/kcN4Y6m_eyE